

INFOS CLUB

Plongées ce weekend | Créneaux | Certificat médical

Pas de plongée

Exceptionnellement cette fois nous n'organisons pas de sortie.

Prépa niveau I

Une séance en piscine avec le scaphandre complet est impérative avant la sortie lac.

Créneaux

Venez vous rafraîchir les lundis soirs :

- au stade nautique à 19h30
- À Rixheim à 18h30

Deux heures dans l'eau après une longue journée caniculaire. À papoter avec les copains, faire quelques longueurs... Pourquoi pas boire un coup lors d'un pot !

Attention le créneau au stade nautique prendra fin après la séance du 25 août.

Réunion cadres

Afin de préparer la nouvelle saison et mettre au point les derniers réglages de l'assemblée générale (du 6 septembre) - nous ferons une réunion d'encadrement le lundi 1 septembre à 20h45.



Certificat médical

Attention, la fin de la saison arrive, mais la nouvelle se rapproche !

Ton CACI (certificat d'absence de contre-indication) risque d'arriver à échéance et à la date indiquée nous ne pourrons plus t'accueillir, ni à la piscine, ni en milieu naturel. La plongée sous-marine est un sport avec « risques élevés » et ne bénéficie pas des aménagements sur le renouvellement des autres sports. Ainsi, vous devez renouveler annuellement votre CACI. Nous n'avons pas de marge sur ce document, donc au jour près nous serons contraints de vous refuser l'activité.

Pensez à faire une copie et à la conserver avec votre carte de licence et carnet de plongée avant de nous la remettre.

Vous trouverez ci-dessous le nouveau modèle que la fédération nous a envoyé (à tous les membres en direct par courriel). C'est ce modèle que nous vous demandons d'imprimer et de faire remplir par votre médecin. Ne tardez pas à prendre rendez-vous chez votre généraliste car les délais peuvent être longs...



Certificat médical d'Absence de Contre-Indication à la pratique des activités subaquatiques

Je soussigné(e) Docteur :

Exerçant à :

Certifie avoir examiné ce jour :

NOM :

Prénom :

Né(e) le :

Rayez les mentions inutiles*

médecin,	généraliste*	du sport*	fédéral* n° :
	diplômé de médecine subaquatique*		autre* :

et ne pas avoir constaté, sous réserve de l'exactitude de ses déclarations, de contre-indication cliniquement décelable à la pratique :

☐ De l'ensemble des activités subaquatiques de loisir en pratique, encadrement et enseignement (*)

Ou bien seulement (cocher) :

- ☐ DES ACTIVITÉS DE PLONGÉE EN SCAPHANDRE AUTONOME
- ☐ DES ACTIVITÉS EN APNÉE
- ☐ DE L'APNÉE EN PROFONDEUR > 6 METRES
- ☐ DES ACTIVITÉS DE NAGE AVEC ACCESSOIRES

(*) rayer éventuellement une des trois mentions si nécessaire

☐ de la ou des activité(s) suivante(s) EN COMPÉTITION (spécifier en toute lettre) :

Pour mémoire les particularités suivantes nécessitent un certificat délivré par un médecin fédéral, du sport ou qualifié :

- TRIMIX hypoxique
- APNÉE en PROFONDEUR > 6 mètres en compétition
- Reprise de l'activité après accident de plongée

Pour la pratique HANDISUB se référer au site : <https://handisub.ffessm.fr>

Des conseils éventuels de prévention ont été délivrés s'il existe un risque identifié d'accidents de désaturation, d'œdème pulmonaire d'immersion ou d'un autre accident en référence aux préconisations de la CMPN.

Les préconisations de la FFESSM relatives à l'examen médical préalable à la pratique des activités subaquatiques fédérales, la liste des contre-indications et les conseils relatifs aux restrictions de pratique sont disponibles sur le site de la Commission Médicale et de Prévention Nationale : <https://medical.ffessm.fr>

NOMBRE DE ☐ COCHÉE(S) (obligatoire) :

Pour les disciplines à contraintes particulières (plongée scaphandre et apnée en fosse ou milieu naturel), le CACI est obligatoire annuellement pour tous, majeurs et mineurs

Pour les autres disciplines fédérales non à contraintes particulières, le CACI est obligatoire annuellement pour les pratiquants âgés de 18 ans et plus (questionnaire de santé pour les mineurs).

En cas de modification de l'état de santé ou d'accident de plongée, la validité de ce certificat est suspendue.

En cas de pratique compétitive, l'absence de contre-indication à la pratique en compétition de la discipline concernée devra être spécifiée sur le CACI.

Ce certificat est remis en main propre à l'intéressé ou son représentant

Fait à :

Date :

signature et cachet :